

# Règlement rallye poésie

Dans le cadre de l'Atlas régional de poésie buissonnière

## 1. Présentation

Les Conservatoire d'espaces naturels sont des associations de protection du patrimoine naturel reconnues d'utilité publique. Ils interviennent en faveur de la connaissance de la nature, la protection des espaces naturels et des espèces, la gestion des sites protégés et la valorisation des espaces naturels.

Dans le cadre de son projet d'Atlas de poésie buissonnière, le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine propose un concours poésie, nommé « **rallye poésie** ».

Le concours de poésie est à destination de tous (adultes et enfants).

- Une catégorie « adulte » pour les plus de 16 ans
- Une catégorie « enfant » pour les moins de 16 ans

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

*En participant à ce concours, vous donnez le droit au CEN Lorraine d'utiliser dans ses différents supports de communication votre poème et la photo qui l'accompagne et ceci sans demande de droits d'auteur.*

## 2. Conditions de participation

A chaque saison, les participants bénévoles écriront un poème sur un paysage, une ambiance ou un ressenti ancrés sur un lieu de nature qui les auront inspirés en région Grand-Est, puis l'enverront à l'adresse [n.avril@cen-lorraine.fr](mailto:n.avril@cen-lorraine.fr), chargé d'animations nature et référent du projet de l'Atlas de poésie buissonnière.

Le poème **peut être accompagné d'une image** (dessin, croquis, aquarelle, photo...) **qui sera joint au formulaire** (voir formulaire de l'Atlas).

## 3. Notation du poème

A la fin de chaque saison, le Jury du Rallye Poésie se rassemble et désigne le meilleur poème catégorie enfant et le meilleur poème catégorie adulte.

**Saison automne** : 22 septembre – 21 décembre

**Saison hiver** : 21 décembre – 20 mars

**Saison printemps** : 20 mars – 21 juin

**Saison été** : 21 juin – 22 septembre

Le jury du Rallye poésie est constitué comme suit :

- Armand BEMER, président du rallye poésie et vice-président Moselle
- Alain SALVI, président du CEN Lorraine
- Didier GILLE, vice-président Vosges
- Serge LAURENT, président du Grand Sentier de France

*La notation de votre poème nature se fera à deux niveaux :*

- *La conformité avec les attentes du projet Atlas de poésie buissonnière (voir conditions sur la grille d'évaluation de l'Atlas poésie)*
- *L'émoi que le poème suscite aux membres du Jury*

Les images ne seront pas évaluées au titre du rallye poétique.

#### **4. Lots et mise en avant du projet**

Le lot à gagner est le livre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, « *A la découverte de sites remarquables* » qui présente une sélection de sites majeurs, soulignant leur faune, leur flore et leurs particularités à protéger.

Les **poèmes gagnants** seront mis à disposition des internautes sur les réseaux sociaux et en actualité sur le site internet du CEN Lorraine.

Les **autres poèmes** seront tout de même recensés dans l'Atlas poésie buissonnière du CEN Lorraine, à condition qu'ils soient en conformité avec les attentes de ce projet.

#### **5. Responsabilité**

Les photos, visuels, éléments graphiques et informatiques utilisés dans le cadre du concours sur le site internet du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuite civile et/ou pénale.

**En nous confiant vos poèmes et vos photos, vous nous autorisez une diffusion dans notre Atlas de poésie buissonnière, ainsi qu'un affichage sur nos réseaux sociaux et notre site internet.**

#### **6. Incidents**

La responsabilité des organisateurs ne sera engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours est modifié, écourté ou annulé.

Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau fichier de règlement disponible sur le site <https://www.cen-lorraine.fr> et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au concours poésie, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues ne pourra plus participer au Jeu.

## **7. Données personnelles**

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les données à caractère personnel recueillies auprès des participants dans le cadre du Jeu sont obligatoires pour participer au rallye poésie. A cet effet, les participants doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse électronique, âge).

Ces données pourront être utilisées par les organisateurs du concours.

Les participants au Jeu concours peuvent demander auprès du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine l'obtention de leurs données, en exiger la rectification et s'opposer à l'utilisation de celles-ci sous demande auprès de l'agence.

## **8. Contestations - Litiges**

Le jeu concours et le règlement relèvent du droit français.

Les réclamations seront prises en compte sur demande écrite à l'adresse de l'agence organisatrice.

## **9. Dépôt et consultation du règlement**

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu-concours sur le site internet du CEN Lorraine : <https://www.cen-lorraine.fr>

Toute demande d'envoi du règlement doit être effectuée par courrier à l'adresse suivante :

Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine  
3 rue Robert Schuman  
57400 Sarrebourg

[censarrebourg@cen-lorraine.fr](mailto:censarrebourg@cen-lorraine.fr)  
03.87.03.00.90